



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle

Question écrite n° 54999

Texte de la question

M. Jérôme Bignon attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les fraudes aux aides sociales. Il existerait des fraudes aux allocations et aides sociales de la part de personnes ne résidant pas de manière stable et effective en France, spécialement dans les régions frontalières, mais aussi sur le reste du territoire national. Ces personnes posséderaient une adresse postale en France afin de pouvoir bénéficier de certaines aides, notamment le RMI et la CMU, mais ne vivraient pas sur notre territoire. Pour tenter de limiter ce phénomène, la Belgique constate la réalité de résidence principale par une enquête. L'administration communale belge en définit les modalités : généralement, elle consiste en une visite de l'agent de quartier, visant à vérifier que la personne habite effectivement à l'adresse renseignée. Il souhaite, par conséquent, savoir si le Gouvernement possède des données statistiques concernant ce type de fraudes en France, les actions actuellement entreprises pour essayer de les limiter, et s'il n'est pas possible, à l'instar de la Belgique, d'instaurer un contrôle systématique par les communes de la présence effective des personnes résidant sur leur territoire, ou alors un contrôle systématique des personnes sollicitant la solidarité nationale par rapport à l'adresse indiquée dans leur dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Bignon](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54999

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 7011

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)